



DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
 Nombre de membres présents : **29**
 Nombre de votants : **37**
 Date de convocation : **21/09/2016**

L'an **Deux Mille Seize** le 27 SEPTEMBRE, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M. René OLIVE, Président.

OBJET : VIREMENTS DE CREDITS – BUDGET GENERAL

Étaient présents :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA (Brouilla) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) – PUJOL, PIMENTEL (Fourques) - TOURNE (Llauro) – VILA (Oms) - BELLEGARDE (Passa) – NOURY (Saint Jean Lasseille) - MASO (Terrats) – OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, VOISIN, MON, BERNADAC, RAYNAL, FERRER, MAURY (Thuir) - LESNE (Tordères) - AMOUROUX (Tresserre) – ATTARD, ALBERT, COUSOLE (Trouillas) – PERALBA (Villemolaque).

Procurations :

H.LLOBET (Brouilla) à P.TAURINYA
 P.MAURAN (Montauriol) à R.OLIVE
 R.LEMORT (Thuir) à JM.LAVAIL
 D.RUIZ (Thuir) à N.MON
 R.PEREZ (Thuir) à JC.BERNADAC
 A.BOURRAT (Thuir) à N.GONZALEZ
 B.BATALLER-SICRE (Thuir) à S.RAYNAL
 G.FLACHAIRE (Villemolaque) à JC.PERALBA

Absents:

DOUTRES Alain (Caixas)

Certifié exécutoire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20160927-73-16_VC_BgtPcp-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2016

Publié ou Notifié

le

Le Procès-verbal de la séance du 30 Juin 2016 a été adopté avec observations.

Monsieur Jean-Claude BERNADAC est élu secrétaire de séance.

VIREMENTS DE CREDITS – BUDGET GENERAL 2016

Vu le vote du Budget prévisionnel 2016 en date du 30 Mars 2016,
Vu l'équilibre budgétaire ainsi établi et la sincérité des comptes ainsi retracée,
Vu l'article L.2312-2 du CGCT relatif au budget communal précisant que le budget étant voté par chapitre, les transferts entre chapitres doivent faire l'objet d'un vote de l'Assemblée délibérante.

Le Président **EXPOSE** qu'au regard des prévisions budgétaires 2016 du budget principal, et afin d'assurer la régularisation des écritures comptables liées au terme des relations contractuelles avec PMCA (devenue Communauté Urbaine), il convient de procéder à un virement de crédits tel que présenté ci-dessous.

Le Président **EXPOSE** également qu'afin de bénéficier d'un taux plus avantageux pour l'emprunt prévu au budget général, il a été décidé de procéder au remboursement anticipé d'une échéance, soit sur l'exercice 2016.

Il **INDIQUE** que les prévisions de remboursement de capital d'emprunt sont insuffisantes, et il convient donc d'abonder le chapitre 16 pour 18 800,00€ afin de pouvoir régler le volume financier ainsi défini.

Le montant global du budget n'étant pas modifié,

Le Président **DEMANDE** au Conseil de valider les décisions modificatives présentées pour l'équilibre des opérations comptables des sections de fonctionnement et d'investissement.

1.1/ Régularisation PMCA	
Section de fonctionnement équilibrée à 11 372 258,49€	
A DEBITER	A CREDITER
Chapitre 011 : compte 617 études et recherches - 84 524,00 €	Chapitre 67 compte 673 : remboursement sur exercice antérieur + 84 524,00€
1.2/ Approvisionnement Emprunt	
Section d'investissement équilibrée à 6 459 994,71€	
A DEBITER	A CREDITER
Chapitre 23 : compte 2313 immobilisations en cours - 18 800,00 €	Chapitre 16 compte 1641 : capital d'emprunt + 18 800,00 €

Le Conseil Communautaire
Où l'exposé de son Président
Après en avoir valablement délibéré
A l'unanimité des membres présents ou représentés

ACCEPTÉ la décision modificative ci-dessus.

AUTORISE à procéder aux écritures comptables nécessaires.

FAIT et DELIBERE à THUIR, les jours, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20160927-73-16_VC_BgtPcp-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2016

Le Président

René OLIVE